

Les organisations éligibles

- Toute organisation établie dans un pays participant au programme Erasmus+.
- Toute organisation privée ou publique.
- Les organisations établies dans les pays participant au programme peuvent participer soit en tant que coordinateur du projet, soit en tant qu'organisation partenaire.
- Les partenariats de coopération sont ouverts à tous les types d'organisations actives dans n'importe quel domaine de l'éducation, la formation, la jeunesse, le sport ou autres secteurs socio-économiques.
- Les partenariats sont aussi ouverts aux organisations réalisant des activités couvrant plusieurs des domaines pré-cités.

Les critères d'éligibilité du projet :

1- Avoir un projet aligné avec au moins une des priorités de l'UE et du programme Erasmus+.

2- Alignement avec au moins une des priorités horizontales suivantes :

- *Durabilité environnementale*
- *Inclusion et diversité*
- *Dimension numérique*

3- Alignement avec au moins une des priorités spécifiques au secteur de l'enseignement supérieur.



QUI CONTACTER ?



<https://erasmustogo.univ-lome.tg>



Université de Lomé - Direction de la Coopération (DIRECOOPS)



<https://www.univ-lome.tg>



erasmusplus@univ-lome.tg



Université de Kara - Direction de la Coopération (DIRECOP)



<https://www.univ-kara.tg>



direcop@univkara.net



Délégation de l'Union européenne au Togo



Téléphone : +228 22 53 60 00



DELEGATION-TOGO@eeas.europa.eu



Erasmus+



Guide du

Porteur de Projet

Erasmus + est le programme de l'Union européenne en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027.

Il finance la création de partenariats de coopération entre établissements d'enseignement supérieur africains et européens pour améliorer la qualité et la pertinence de leurs activités et renforcer leur capacité à œuvrer conjointement au niveau transnational.

En soutenant le renforcement des réseaux de partenaires, Erasmus+ promeut l'internationalisation des activités des établissements ainsi que l'échange et la confrontation d'idées.



Les priorités de l'UE et du Programme Erasmus+ sur la période 2021-2027

- Pacte Vert
- Transformation numérique
- Migration et mobilité
- Gouvernance, Paix, Sécurité et développement humain
- Croissance durable et emploi

Les priorités spécifiques au secteur de l'enseignement supérieur

- Promouvoir des systèmes d'enseignement supérieur interconnectés.
- Encourager les pratiques d'apprentissage et d'enseignement innovantes.
- Développer les STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) et les STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) et la participation des femmes à ces disciplines.
- Récompenser l'excellence dans l'apprentissage, l'enseignement et le développement des compétences.
- Construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs.
- Soutenir les capacités numériques du secteur de l'enseignement supérieur.



Un partenariat de coopération, qu'est-ce que c'est ?

- Un projet transnational impliquant au moins 3 organisations issues de 3 pays différents participant au programme.
- Il n'y a pas de nombre maximal d'organisations participantes.
- Toutes les organisations participantes doivent être désignées dans la demande de subvention.

Les objectifs des partenariats de coopération

- Améliorer la qualité du travail, des activités et pratiques des établissements.
- Renforcer la capacité des établissements à travailler au niveau transnational.
- Répondre aux besoins et priorités communes des établissements partenaires.
- Permettre la transformation et le changement.

3 Catégories de financement

1. Favoriser l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

Activités :

- Améliorer la capacité de gestion/administration.
 - Assurer une éducation pertinente et de haute qualité.
 - Accroître l'accessibilité des étudiants et du personnel avec des opportunités moindres.
- Cibles : Établissements d'enseignement supérieur de pays moins développés, situés dans des régions éloignées disposant de moins d'opportunités.

Budget : 200.000 à 400.000€.

Durée : 24 ou 36 mois.

2. Partenariats pour la transformation des activités

Activités :

- Innovation dans l'enseignement supérieur.
- Promotion des réformes dans l'enseignement supérieur.

Cibles : Établissements d'enseignement supérieur, acteurs locaux en relation avec l'industrie, étudiants, enseignants et apprenants, organismes responsables de l'enseignement supérieur au niveau local et national.

Budget : 400.000 à 800.000€.

Durée : 24 ou 36 mois.

3. Projets de réforme structurelle

Activités :

- Élaboration des politiques d'enseignement supérieur
- Mise en œuvre d'outils
- Internationalisation

Cibles : établissements d'enseignement supérieur, autorités nationales compétentes dans les pays tiers non-associés à Erasmus+, organismes/associations responsables de l'enseignement supérieur.

Budget : 800.000€ à 1.000.000€.

Durée : 36 ou 48 mois.